



## Succesion entre père et fille

Par **charbonnette**, le **27/03/2016** à **13:09**

bonjour,

Je voudrais des renseignements pour la maison de mon père.

Il est âgé de 88 ans moi j'ai 46 ans je vis dans cette maison avec lui depuis toujours, donc je voudrais savoir si après son décès je pourrais continuer à occuper la maison ou je serai obligé de partir et de la vendre.

Sachant que ma mère est décédée depuis 2000, mon frère également depuis 2006 il me reste 4 sœurs pour qui ça ne pose aucun problème que je reste dans cette maison, elles ne me réclament rien.

Donc je voudrais savoir s'il y a quelque chose à faire pour être dans les règles et ne pas être obligé de partir.

merci

Par **Tisuisse**, le **27/03/2016** à **14:40**

Bonjour,

Si les sœurs sont d'accord, je ne vois pas où est le problème ? Ce sera à voir avec le notaire.

Par **charbonnette**, le **27/03/2016** à **17:09**

ok je vous remercie je vais voir pour aller rencontrer un notaire alors